



DELIBERATION N°2025/026/MJI PORTANT CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE SERVICES CIVIQUES A L INTERNATIONAL

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 16

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2025

Présents :

ALI BACARI CHARAFINA, ALIDINA ASSANI CHAKA, MADI MARI DAROUECHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILIH ANSOUMATI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, SOUFFOU ZAIN-YA, AHMED SAID, ADAM TOILIHATI, HEDJA KOURAICHIA, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI, NOUDJOUR MADI ASSANI

Absents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, VITA SIDIKI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Notre commune est lauréate 2024 du programme « territoires volontaires ». Le programme "Territoires Volontaires" est un dispositif porté par l'Agence du Service Civique, en lien avec les collectivités territoriales, visant à renforcer l'engagement citoyen des jeunes dans les territoires ruraux, périurbains ou isolés, en leur offrant des missions de service civique de proximité. Il y a 2 possibilités : envoi de jeunes de la commune à l'international, accueil de jeunes provenant d'autres pays. Les objectifs du programme sont de favoriser l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans, de soutenir les projets locaux, et de renforcer le lien social et la participation citoyenne.

Les intérêts pour notre commune :

1. **Dynamisation locale** : Les jeunes volontaires peuvent être mobilisés sur des missions utiles à la commune : animation, accompagnement scolaire, développement durable, solidarité intergénérationnelle, etc.
2. **Accompagnement et insertion des jeunes** : Le programme offre une première expérience valorisante pour des jeunes de M'Tsangamouji, tout en les préparant à leur insertion professionnelle.



3. **Renforcement des capacités de la commune** : Sans coût important pour la collectivité, les services municipaux peuvent bénéficier d'un soutien sur des actions de terrain.
4. **Image et rayonnement de la commune** : Intégrer ce programme valorise M'Tsangamouji comme une commune engagée pour la jeunesse et l'innovation sociale.

Dans ce cadre, la convention avec France Volontaires, jointe en annexe, est proposée pour l'envoi de 2 jeunes de la commune aux Seychelles en service civique international en 2025.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 37 007.52€ :

- Dont 11 468.80€ financé par le programme sur fonds MEAE (31% du budget)
 - Dont 11 069.92€ financé par l'agence nationale du service civique (30% du budget)
 - Un reste à charge de 14 648.80€ à charge de la commune (39% du budget)
- Considérant que ce programme constitue une opportunité de mobiliser les jeunes au service de projets locaux, tout en favorisant leur insertion sociale et professionnelle, Considérant l'intérêt pour la commune de M'Tsangamouji de participer à ce dispositif pour soutenir ses actions en matière d'éducation, de solidarité, d'environnement, de culture et de lien intergénérationnel, Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion au programme et d'autoriser le maire à signer toute convention ou document nécessaire à la mise en œuvre du programme, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) D'autoriser l'adhésion au programme « territoires volontaires »
- 2) D'autoriser Le Maire à signer la convention en annexe de la présente délibération
- 3) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Signé par : Saïd Maanrifa
IBRAHIMA
Date : 25/06/2025
Qualité : Maire

Fait et délibéré, le 22/06/2025
Pour extrait conforme,
Le Maire
IBRAHIMA SAÏD MAANRIFA